

## **Morges prend acte du nouvel horaire CFF 2025**

---

**Le nouvel horaire CFF est en consultation jusqu'au 9 juin 2024, pour une entrée en vigueur à la mi-décembre. La Municipalité de Morges est satisfaite que ses préoccupations aient été entendues par le Canton et les CFF. Elle est consciente qu'il s'agit d'un horaire de chantier, fruit d'un compromis.**

Dévoilé publiquement le 21 mai dernier, le nouvel horaire CFF apporte des changements majeurs, notamment pour répondre aux besoins des travaux à mener sur les infrastructures et pour assurer la ponctualité.

### **Impacts pour la population et les entreprises morgiennes**

Morges est particulièrement touchée par l'abandon quasi-total de la liaison directe entre Genève-Aéroport et Zurich par le Pied-du-Jura. La ligne IC5 permet actuellement de rallier directement le nord-ouest du pays au départ de Morges, une fois par heure. Les négociations menées avec l'Alliance des villes ont permis d'obtenir le maintien de six trains directs entre Genève-Aéroport et Neuchâtel, aux heures de pointe, ainsi que deux trains directs les week-ends. Le reste des liaisons avec le Pied-du-Jura se fera avec changement à Renens.

La Municipalité de Morges estime que la situation globale de l'offre en gare de Morges demeure acceptable. Elle note par exemple que quatre trains par heure continueront de rejoindre Genève au départ de Morges. Dans l'autre sens, le RE33 à destination de Vevey ou Saint-Maurice poursuivra son trajet, en alternance jusqu'à Saint-Maurice et Martigny. De plus, le nouvel horaire devrait permettre une meilleure répartition horaire des départs des trains en direction de Lausanne.

### **Modifications de l'offre de trafic régional**

La Municipalité constate que les lignes R5/R6 actuelles seront remplacées à Morges par les lignes R8/R9, circulant d'Allaman à Payerne ou Morat via Lausanne. Les gares de Morges-St-Jean et Denges-Echandens conservent une cadence de desserte à l'heure, alors que celle de Lonay-Préverenges obtient une cadence à la demi-heure. En revanche, la liaison avec Prilly-Malley est maintenue une fois par heure, contre deux fois actuellement. Cette desserte par la ligne R9 n'est pour le moment pas encore garantie après décembre 2025. Une recherche de solution est en cours.

Enfin, la Municipalité relève que les horaires des trains Bière-Apples-Morges et des autres lignes de la compagnie de transport MBC sont adaptées aux nouvelles accroches à Morges. Le volume de prestations de 2024 est globalement reconduit en 2025.

En conclusion, la Municipalité de Morges comprend les impératifs liés aux travaux d'entretien et de renouvellement des infrastructures ferroviaires. Elle regrette cependant que ces derniers induisent une diminution temporaire de l'offre alors que les attentes de la population et des entreprises sont de plus en plus élevées en regard des enjeux climatiques. La Municipalité salue les échanges constructifs avec l'ensemble des partenaires pour contenir les impacts négatifs du nouvel horaire.

La Municipalité

Morges, le 28 mai 2024

---

**POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLÉMENTAIRE, VEUILLEZ PRENDRE CONTACT AVEC**

Mme Mélanie Wyss, syndique – tél. +41 78 881 48 70

---